
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 avril 2025 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENTS :

Craig Sauvé, conseiller de ville
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Christian Bissonnette, directeur - Travaux publics
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture sports loisirs et développement social
Marc-André Hernandez, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Jonathan Chase, commandant - Service de police de la Ville de Montréal poste de quartier 15
Nathalie Deret, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 05.

10.01

CA25 22 0086

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 avril 2025

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 7 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA25 22 0087

Approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2025, à 19 h

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2025, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.03

Période de commentaires des élus

Le maire Benoit Dorais aborde les points suivants :

Projet Le Cardinal dans Griffintown
Plan directeur et de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure
Début des opérations de nettoyage

La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les points suivants :

Repérage et enlèvement des graffitis
Installation de supports à vélos hybrides
Soutien financier accordé à Danse Imédia O.B.N.L.
Annonces

La conseillère Li aborde les points suivants :

Corvées de nettoyages
Aménagement des parcs dans Griffintown
Approbation de trois projets de logements

10.04

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1101, rue Ottawa

Aucun commentaire.

10.05

Période de commentaires du public - Demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'immeuble situé au 1222, rue des Bassins

Aucun commentaire.

10.06

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.07

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 31, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Rhéal Lauzon	Parc Campbell Ouest
Guillaume Gentie	Parc des Eaux-Cachées - Dépôt d'un document
Mathieu Prevost	Parc des Eaux-Cachées
Martin Hamel	Intersection de l'avenue de l'Église et de la rue Saint-Patrick
Eva Bibeau	Accessibilité des infrastructures sportives et ludiques pour les jeunes

Catherine Fontaine Logements sociaux
(POPIR-Comité logement)

La période de questions prend fin à 20 h 07.

10.08

CA25 22 0088

Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 27 avril au 3 mai

Considérant que la Semaine de l'action bénévole est depuis plus de 50 ans un moyen privilégié de promouvoir l'action bénévole auprès de la population et de saluer l'oeuvre de milliers de personnes engagées auprès de leur collectivité;

Considérant que l'arrondissement du Sud-Ouest reconnaît l'apport essentiel de tous les bénévoles de l'arrondissement qui, par leur implication, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité;

Considérant que le Sud-Ouest souligne encore cette année l'importante contribution de centaines de personnes qui donnent généreusement de leur temps aux organismes partenaires pour soutenir les sports, les loisirs, la culture, le développement social, le développement urbain et l'amélioration de l'environnement;

Considérant l'adhésion du Sud-Ouest à la Charte du bénévolat et des organisations bénévoles;

Le maire proclame que la semaine du 27 avril au 3 mai soit la Semaine de l'action bénévole sous le thème *En route vers le BÉNÉVOLAT!*, afin de souligner l'importance de chaque bénévole et de chaque contribution faite en cette époque où nous avons plus que jamais besoin de soutien.

10.09

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA25 22 0089

Accorder un contrat à Bau-Québec Itée, pour les travaux d'aménagement d'aires de jeu sportives, d'infrastructures vertes et travaux électriques au parc Vinet, au montant de 2 501 734,17 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 3 443 607,90 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212508 - 9 soumissionnaires

Il est proposé par Tan Shan Li

 appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer à Bau-Québec Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement d'aires de jeu sportives, d'infrastructures vertes et travaux électriques au parc Vinet, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 501 734,17 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212508;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 500 346,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 441 526,90 \$, taxes incluses, pour les incidences, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 79,96 % par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, à 2,3 % par le Service de l'eau, à 5,59 % par l'arrondissement et à 12,15 % par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.01 1259825001

CA25 22 0090

Accorder un contrat à Les Épandages Robert pour la fourniture, la livraison et l'épandage par soufflerie de fibre de bois certifiée pour aires de jeux pour l'arrondissement pour l'année 2025, au montant de 120 023,60 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) - Demande de prix numéro 212518 – 1 soumissionnaire

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder à Les Épandages Robert, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, la livraison et l'épandage par soufflerie de fibre de bois certifiée pour aires de jeux pour l'arrondissement pour l'année 2025, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 120 023,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix numéro 212518;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1259042003

CA25 22 0091

Accorder un contrat à Les équipements Benco Canada ltée pour la location de six appareils lave-trottoirs avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le nettoyage printanier des trottoirs, au montant maximal de 110 100,06 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) - Demande de prix 212516 – 1 soumissionnaire

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder à Les équipements Benco Canada ltée, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de six appareils lave-trottoirs avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le nettoyage printanier des trottoirs, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 100,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix 212516;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1255707001

CA25 22 0092

Accorder un contrat de services à Groupe Pro-Vert pour la campagne de repérage et d'enlèvement des graffitis pour l'année 2025, au montant de 184 707,34 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré 212525 / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention par lequel Groupe Pro-Vert, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la campagne de repérage et d'enlèvement des graffitis pour l'année 2025, pour une somme maximale de 184 707,34 \$, taxes incluses, selon les modalités stipulées au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1256681001

CA25 22 0093

Autoriser une affectation de 29 659 \$, net de ristournes de taxes, du Fonds dédié au stationnement de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'acquisition et l'installation de 16 supports à vélo / Accorder un contrat à G.G. inox inc. pour la fourniture et la livraison de 15 supports à vélo hybrides avec des arceaux attachés, au montant total de 23 397,41 \$, taxes incluses / Accorder un contrat à Équipements Halt inc. pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un support à vélo de modèle ludique, au montant total de 9 083,03 \$, taxes incluses

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de 29 659 \$, net de ristournes de taxes, du Fonds dédié au stationnement de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'acquisition et l'installation de 16 supports à vélo;

D'octroyer un contrat à G.G. inox inc. au montant de 23 397,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de 15 supports à vélo hybrides avec des arceaux attachés;

D'octroyer un contrat à Équipements Halt inc. au montant de 9 083,03 \$, taxes incluses, pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un support à vélo de modèle ludique;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1259793002

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

CA25 22 0094

Autoriser une dépense additionnelle de 25 231,26 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de surveillance des travaux et le contrôle des matériaux en gestion des eaux pluviales, dans le cadre du contrat accordé à Desjardins Experts-Conseils (DA237972007), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 94 854,38 \$ à 120 085,64 \$, taxes incluses

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 22 937,51 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de surveillance des travaux et le contrôle des matériaux en gestion des eaux pluviales, dans le cadre du contrat accordé à Desjardins Experts Conseils (DA237972007);

D'autoriser une dépense de 2 293,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1257972001

CA25 22 0095

Approuver le projet de premier avenant au bail et le renouvellement pour une période de trois ans, du 16 septembre 2024 au 15 septembre 2027, par lequel la Ville loue à la Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, un local d'une superficie approximative de 223 pieds carrés, à des fins de centre de services automatisés, moyennant un loyer total de 45 230,43 \$, plus les taxes applicables (N/Réf. : 31H05-005-6866-06)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver le projet de premier avenant au bail et le renouvellement pour une période de trois ans, du 16 septembre 2024 au 15 septembre 2027, par lequel la Ville loue à la Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, un local d'une superficie approximative de 223 pieds carrés, à des fins de centre de services automatisés, moyennant un loyer total de 45 230,43 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1258108001

CA25 22 0096

Octroyer une contribution financière de 20 000 \$ par année, pour les années 2025, 2026 et 2027, à Danse Imédia O.S.B.L. pour la réalisation de projets culturels dans l'arrondissement / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 20 000 \$ par année, pour les années 2025, 2026 et 2027, à l'organisme Danse Imédia O.B.N.L. pour la réalisation de projets culturels dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1255986002

Il est proposé par le maire Dorais, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

CA25 22 0097

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de février 2025

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois de février 2025, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1255650003

CA25 22 0098

Modifier le financement du contrat octroyé pour les travaux de réfections mineures de trottoirs dans diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de tenir compte de la subvention du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports d'un montant de 331 247,17 \$ taxes incluses

Il est proposé par Benoit Dorais
appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De modifier la répartition budgétaire dans le cadre du contrat octroyé à Groupe ABF inc., pour les travaux de réfections mineures de trottoirs (RMT) dans diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de tenir compte de la subvention du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports d'un montant de 331 247,17 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,61 % par le Service des infrastructures du réseau routier, à 28,65 % par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et à 27,74 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.02 1259382002

CA25 22 0099

Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de construction de deux saillies de trottoir à l'intersection des rues Island et Saint-Patrick sur le réseau artériel de l'arrondissement et les travaux de réaménagement de la piste cyclable sur la rue Island, entre la rue Saint-Patrick et le canal de Lachine

Il est proposé par Benoit Dorais
appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la réalisation du projet de construction de deux saillies de trottoir à l'intersection des rues Island et Saint-Patrick sur le réseau artériel de l'arrondissement et les travaux de réaménagement de la piste cyclable sur la rue Island, entre la rue Saint-Patrick et le canal de Lachine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.03 1257843003

CA25 22 0100

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 8 775 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement

Il est proposé par Benoit Dorais
appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 8 775 \$;

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 8 775 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Nom de l'organisme	Projet	Montant
Association sportive Primo	Pour financer la participation de 2 athlètes, qui représenteront le Canada, au Tournoi Ravenna Cup, qui se déroulera du 15 au 21 avril 2025 en Italie.	150 \$
Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest	Pour financer l'organisation de la 11 ^e édition du Gala UNIO, qui aura lieu le 29 mai 2025.	2 000 \$
Coalition de la Petite Bourgogne/ Quartier en santé	Pour financer l'Opération Sac à dos qui soutient les familles qui peinent à faire face aux dépenses liées à la rentrée scolaire.	1 500 \$
Maison-Répît Oasis inc.	Pour financer la campagne de financement en	1 000 \$

	marge du mois de l'autisme (une page dans le livret de l'événement).	
Centre communautaire Tyndale St-Georges	Pour financer l'achat d'un billet individuel pour participer à la soirée bénéfice de printemps qui aura lieu le 14 mai 2025.	275 \$
CIVA	Pour financer l'achat d'un billet individuel pour participer au Cocktail bénéfice qui aura lieu le 7 mai 2025.	100 \$
Centre de services scolaire de Montréal	Pour financer l'organisation de l'activité de fin d'année visant à récompenser les élèves de l'école primaire Cœur-Immaculé-de-Marie (fonds de la persévérance scolaire).	500 \$
Association des jeunes de la Petite Bourgogne	Pour financer l'organisation de la Fête nationale du Québec qui aura lieu le 24 juin 2025 au parc Oscar-Peterson.	3 000 \$
Association des jeunes de la Petite Bourgogne	Pour financer l'organisation de la fête du Canada qui aura lieu le 1 ^{er} juillet 2025 au parc Oscar-Peterson.	250 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.04 1255811002

CA25 22 0101

Donner un avis de motion et adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (RCA24 22019) afin de mettre à jour des dispositions concernant l'hébergement touristique, les établissements de massage et l'apparence des bâtiments

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (RCA24 22019) afin de mettre à jour des dispositions concernant l'hébergement touristique, les établissements de massage et l'apparence des bâtiments.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin
appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (RCA24 22019) afin de mettre à jour des dispositions concernant l'hébergement touristique, les établissements de massage et l'apparence des bâtiments.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.01 1258449003

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.02 à 40.06 de l'ordre du jour.

CA25 22 0102

Adopter, avec changement, un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale (RCA22 22014), afin d'intégrer diverses dispositions sur la transition écologique et la résilience des bâtiments aux inondations urbaines

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2025;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2025;

Considérant l'assemblée publique qui s'est tenue le 27 mars 2025, un changement a été apporté au premier projet de règlement depuis son adoption, soit :

- l'ajout à l'article 151.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest, du 3^e alinéa suivant, « Le premier alinéa ne s'applique pas dans les zones 0483 et 0537, pour un usage de la famille habitation. » (article 9 du projet de Règlement);

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changement, un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.02 1258449002

CA25 22 0103

Adopter, avec changements, un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2025;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2025;

Considérant que des changements ont été apportés au projet de règlement depuis son dépôt, soit :

- l'ajout d'un article, après l'article 8, afin de déléguer, notamment, l'approbation de plans relatifs à la construction et l'agrandissement d'un bâtiment industriel, commercial, institutionnel ou mixte d'un étage ainsi qu'à la construction, l'agrandissement ou la réduction du volume d'un bâtiment résidentiel de huit logements et moins.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changements, le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009), qu'il soit numéroté RCA25 22008 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1250858003

CA25 22 0104

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant la construction et l'occupation d'une infrastructure publique, afin de permettre l'exploitation du terrain situé sur les lots 6 204 816, 6 187 682, 6 187 683, 1 382 608, 1 382 623 et 2 400 869 du cadastre du Québec dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2025;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003);

Considérant la recommandation du Bureau de l'inspecteur général en faveur de l'aménagement d'aire d'entreposage temporaire pour réduire les déversements illégaux de sols contaminés par les entrepreneurs;

Considérant que les installations sont déjà existantes;

Considérant l'impact environnemental du projet en faveur d'une meilleure gestion et réutilisation des matériaux de construction utilisés pour les chantiers municipaux et la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour leur transport;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'abroger les résolutions CA05 220322 et CA21 220110;

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant la construction et l'occupation d'une infrastructure publique, afin de permettre l'exploitation du terrain situé sur les lots 6 204 816, 6 187 682, 6 187 683, 1 382 608, 1 382 623 et 2 400 869 du cadastre du Québec dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, selon les autorisations et exigences suivantes :

D'autoriser :

- L'usage E.7(1) « équipements de transport et de communication et infrastructures »;
- Aucun taux d'implantation minimal et aucune densité minimale pour l'usage E.7(1);
- L'aménagement en gravier d'une aire de stationnement extérieure temporaire d'un maximum de 20 unités ainsi que des voies d'accès aux aires de chargement;
- L'absence de couverture végétale et d'arbres dans l'espace de dégagement prévu autour de l'aire de stationnement;
- L'absence de séparation physique entre l'aire de dégagement et l'aire de stationnement;
- Un parement composé de plastique pour les abris temporaires.

D'exiger au plus tard 36 mois après l'aménagement de la nouvelle emprise publique nord-sud :

- Un dégagement minimal de 80 mètres par rapport à l'emprise de la future rue nord-sud pour l'installation des équipements;
- Qu'un écran végétal soit implanté afin de limiter l'impact visuel du projet et sa visibilité notamment depuis la rue Carrie-Derick;
- Que les structures semi-permanentes soient localisées en retrait des emprises publiques.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1254334011

CA25 22 0105

Adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), une résolution autorisant l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1720, rue du Canal (lots 4 936 942 et 4 936 943 du cadastre du Québec)

Considérant que le projet est conforme aux balises de la Ville de Montréal et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014);

Considérant que le déséquilibre actuel dans le marché de l'habitation appelle des efforts particuliers visant à faciliter et accélérer la construction de logements;

Considérant que l'usage résidentiel est déjà autorisé aux niveaux supérieurs au 2^e étage du bâtiment, sans restriction quant au nombre de logements;

Considérant que le requérant prévoit une contribution financière en guise de contribution au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), une résolution autorisant l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1720, rue du Canal (lots 4 936 942 et 4 936 943 du cadastre du Québec), selon les conditions suivantes :

D'autoriser :

- l'usage H.7 à tous les étages;
- la catégorie d'usages C.1(2)B;
- un minimum d'une unité de stationnement vélo par logement;

D'interdire qu'une partie de logement soit située au rez-de-chaussée adjacent à la rue Saint-Patrick;

D'exiger l'aménagement d'un minimum de deux unités de stationnement pour vélo-cargo de 3 mètres de long par 1 mètre de large;

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Simard Architecture inc., déposés et estampillés en date du 17 septembre 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 1720, rue du Canal.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Les travaux visés par la présente résolution devront débiter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1244334003

CA25 22 0106

Adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), une résolution autorisant la construction d'un projet d'habitation pour l'immeuble situé au 700, rue Bourget (lot 4 141 241 du cadastre du Québec)

Considérant que le projet est conforme aux balises de la Ville de Montréal et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014);

Considérant que le déséquilibre actuel dans le marché de l'habitation appelle des efforts particuliers visant à faciliter et accélérer la construction de logements;

Considérant que le requérant prévoit une contribution financière en guise de contribution au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 25 février 2025;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), une résolution autorisant la construction et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales d'un immeuble situé au 700, rue Bourget (lot 4 141 241 du cadastre du Québec), selon les autorisations et exigences suivantes :

D'autoriser :

- Une hauteur maximale de 6 étages et 20 mètres;
- Un indice de superficie de plancher maximal de 5.0;
- Les usages H.6 et C.2A, sauf débit de boissons alcooliques ;
- L'aménagement des unités de stationnement pour vélo au niveau du sous-sol ou à l'extérieur dans la cour du bâtiment;
- Une marge arrière de 2 mètres pour une partie du bâtiment.

D'exiger :

- Qu'une superficie minimum de 100 m² au niveau du rez-de-chaussée adjacent à la rue Saint-Jacques soit occupée par un usage de la catégorie C.2A, sauf débit de boissons alcooliques;
- Qu'un établissement situé au rez-de-chaussée soit accessible directement à partir de l'extérieur;
- Qu'un minimum de 3 logements construits comporte minimalement 3 chambres à coucher;
- Que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment ou de la partie du bâtiment dans lequel s'exerce un usage résidentiel soit de moins de 40 dBA Leq (24h) et le niveau sonore pour un espace de détente à l'extérieur du bâtiment soit de moins de 55 dBA Leq (24 h);
- Que les équipements mécaniques sur le toit soient dissimulés par un écran, et qu'ils soient situés en recul d'un minimum de 8 mètres par rapport au premier plan de façade;
- Que la hauteur d'un dépassement autorisé au toit dépasse d'au plus 1,5 mètres le toit du dernier étage du bâtiment;
- La réalisation d'une murale sur une partie du mur aveugle donnant sur la cour intérieure;
- Avant l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment, le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 20 000 \$, afin d'assurer la complétion pleine et entière des aménagements paysagers et la réalisation de la murale. Cette garantie devra demeurer en vigueur jusqu'à la réalisation complète des conditions.

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par ADHOC Architectes, déposés et estampillés en date du 17 décembre 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 700, rue Bourget.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1254334012

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.09 de l'ordre du jour.

CA25 22 0107

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 7 avril 2025

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 7 avril 2025.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 7 avril 2025.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1° et 3° de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 7 avril 2025.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe. 8° de l'article 3), une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 7 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1259838004

CA25 22 0108

Accorder, avec condition, une dérogation mineure afin de déroger à la marge arrière pour l'immeuble portant le numéro 1101, rue Ottawa (lot 1 853 744 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2025;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser que le mur arrière d'un bâtiment soit érigé sur la limite arrière, pour l'immeuble situé au 1101, rue Ottawa (lot 1 853 744 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), à la condition que ce mur soit considéré comme une façade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1254334013

CA25 22 0109

Autoriser, avec conditions, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage café-terrasse rattaché à un usage restaurant pour le bâtiment situé au 1222, rue des Bassins (lot 6 313 431 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable, avec conditions, du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2024;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage café-terrasse rattaché à un usage restaurant pour le local situé au 1222, rue des Bassins (lot 6 313 431 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 363 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), aux conditions suivantes :

- Ne pas excéder une superficie de 46 m²;
- Les heures d'opération doivent être entre 7 h et 23 h tous les jours de la semaine. En dehors de ces heures prévues, l'occupation du café-terrasse est strictement interdite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1258678008

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.10 à 40.13 de l'ordre du jour.

CA25 22 0110

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 5044, rue Sainte-Marie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Christine Djerrahian, architecte, déposés et estampillés en date du 13 mars 2025, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 5044, rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1254824005

CA25 22 0111

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 3735, rue Saint-Ambroise

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Robert C. Miners, architecte, déposés et estampillés en date du 3 mars 2025, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 3735, rue Saint-Ambroise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1254824001

CA25 22 0112

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1810, rue des Bassins

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Sylvain Simard, architecte, déposés et estampillés en date du 21 mars 2025, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 1810, rue des Bassins; à la condition :

- D'exiger, avant l'émission du permis autorisant la construction du bâtiment, le dépôt d'une autorisation ministérielle autorisant l'aménagement d'un sentier sur la bande de protection riveraine, tel qu'illustré aux plans approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.12 1254824003

CA25 22 0113

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 6824, rue Lacroix

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution CA24 220167 adoptée le 10 juin 2024;

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Micheal Hall, architecte, déposés et estampillés en date du 20 février 2025 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé aux adresses 6824, rue Lacroix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.13 1258504004

CA25 22 0114

Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour une période d'un mois, débutant le 8 avril et se terminant le 5 mai 2025

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De désigner la conseillère Anne-Marie Sigouin comme mairesse suppléante de l'arrondissement pour une période d'un mois, débutant le 8 avril 2025 et se terminant le 5 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
51.01 1255650004

Il est proposé par le maire Dorais, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 60.01 et 60.02 de l'ordre du jour.

CA25 22 0115

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 10 au 14 mars 2025 relatif au Règlement autorisant un emprunt de 4 620 000 \$ pour le financement de la construction, de la rénovation et de la mise à niveau d'immeubles ainsi que de l'acquisition d'immeubles aux fins de développement immobilier dans l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA25 22002) (dossier en référence 1249364006)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 10 au 14 mars 2025 relatif au :

- Règlement autorisant un emprunt de 4 620 000 \$ pour le financement de la construction, de la rénovation et de la mise à niveau d'immeubles pour le financement de la construction, de la

renovation et de la mise à niveau d'immeubles ainsi que de l'acquisition d'immeubles aux fins de développement immobilier dans l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA25 22002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
60.01 1250858004

CA25 22 0116

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 10 au 14 mars 2025 relatif au Règlement autorisant un emprunt de 959 000 \$ pour le financement des programmes d'acquisition de mobilier urbain, de petits équipements et de matériel informatique et la mise à niveau de l'éclairage des rues dans l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA25 22004) (dossier en référence 1249364008)

Il est proposé par Benoit Dorais
 appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu du 10 au 14 mars 2025 relatif au :

- Règlement autorisant un emprunt de 959 000 \$ pour le financement des programmes d'acquisition de mobilier urbain, de petits équipements et de matériel informatique et la mise à niveau de l'éclairage des rues (RCA25 22004).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
60.02 1250858005

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 17, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025.

Initiales Daphné Claude